



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS-ARIÈGE

La qualité au fil de l'eau

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 031-200079804-20250925-D2025_21-DE



SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE

Peyre Souille – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD

☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

D2025/21

L'an deux mille vingt-cinq, et le 25 septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 18 septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : Laurette BEAUMONT, Patrice BEAUVILAIN, Daniel BELONDRADE, Nadège BERDEIL, Thierry BONCOURRE, Jean-Louis BOUSQUET, Jean-Louis BRAYE, Joël CAZAJUS, Danièle DALE, Serge DEJEAN, Michel DEL PONTE, Christophe DEMESSANCE, Eric GALAUP, Gisèle GIUGLARDO ANTONY, Sylvain JUSTAUT, Muriel LACHEROY, Denis LEMOINE, Dominique LLANAS, Jean-Louis MAGGIOLO, Eric MARTY, Guy MERCADIE, Olivier MEROU, Hubert MESPLIE, Guibert MONGIS, Marielle PEIRO, Jean-Louis REMY, Michel TOUJA.

Étaient absents ou excusés : Christian ANDRIEU, Serge BERENGUER, Théo BURAS, Aurélie CANTIE, Claude DIDIER, Christophe FREZOU, Jean-Jacques GIMENO, Béatrix GIRAULT, Didier LAURENS, Dominique MARQUET, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Marc METIFEU, René PACHER, Patrick PALLEJA, Francette ROS-NONO, Delphine TATAREAU, Christine VALLES.

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Jean-Louis BRAYE

DECISION MODIFICATIVE N°2

Considérant que le budget primitif est une prévision de dépenses et de recettes à réaliser au cours d'une année donnée. En raison d'éléments nouveaux, il peut être corrigé à tout moment par des décisions modificatives. Chacune des modifications doit respecter les règles de l'équilibre budgétaire, c'est à dire que les dépenses supplémentaires doivent être couvertes par des recettes nouvelles ou compensées par des réductions de dépenses.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'inscrire au budget les modifications de crédits telles que présentées ci-après :

DM 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0,00 €	3 637,85 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	3 637,85 €	0,00 €	0,00 €
R-7588 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 637,85 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 637,85 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 637,85 €	0,00 €	3 637,85 €
INVESTISSEMENT				
D-2138-202201 : Aménagement seuil de l'Hers	0,00 €	175 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-202202 : Installation photovoltaïque	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	235 000,00 €	235 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		3 637,85 €		3 637,85 €

Après en avoir délibéré, le Comité approuve à l'unanimité la décision modificative telle que présentée, avec 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions des membres présents.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Le Président
Jean-Louis RÉMY

